

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

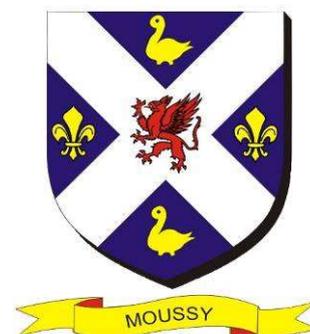
Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

Date de convocation :
19/11/2022
Date d'affichage :
30/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à 20 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, Mme MENARD Elise, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine.

Absents : Mme LE PAGE Hélène, M. MERCIER Patrick, M. VERSET Nicolas, Mme VERBEKE Muriel

Secrétaire de séance : Mme MENARD Elise

DELIBERATION D'EMPRUNT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le budget de la commune de Moussy voté et approuvé par le conseil municipal le 15 avril 2022

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Moussy contracte auprès du Crédit Agricole Paris et Ile de France un emprunt de Soixante-douze mille euros - 72 000,00 € destiné à financer les aménagements du cœur de village, du cimetière et de l'isolation thermique du grenier de la mairie.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : Aménagements du cœur de village, du cimetière et de l'isolation thermique du grenier de la mairie.
- Montant du capital emprunté : **72 000,00 €**
- Taux d'intérêt : **3,18 %** sur une durée de 15 ou 19 **ans**
- Base de calcul des intérêts : **360/360**
- Amortissement : **progressif** du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : **Trimestrielle**

- Mobilisation des fonds : débloqués fractionnés possibles sous 24 mois - Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts
- Classification Gissler: **1 A**

ARTICLE 3 :

- Commission d'engagement (Frais de dossier) : **0,15%** du montant de la convention, soit **108 €**

ARTICLE 4 : La commune de Moussy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 5 : La commune de Moussy s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, cette demande d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 23 novembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20221123-76EmpruntLong-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2022

Affichage : 27/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le maire,
Philippe HOUDAILLE